

Jacques Queinnec

député de la Convention

Parmi les membres de la Convention Nationale, dont il est fait peu mention dans l'histoire, il nous paraît intéressant de signaler le député breton Jacques Queinnec, fils de paysan et paysan lui-même à Kermorvan en Guiclan.

Jacques Queinnec naquit à Kerbolot-bras, village autrefois rattaché à la commune de Guimiliau (aujourd'hui en St Sauveur) le 23 mars 1755. Cultivateur et marchand de toiles à Plounéour-Ménez au début de la Révolution française, il se marie le 15 novembre 1779 avec Louise Madec. Le couple s'établit quelque temps après au manoir de Kermorvan, en Plounéour-Ménez et a huit enfants, cinq garçons et trois filles. Quand vint la Révolution, il adopta modérément les idées nouvelles.

Le 1^{er} avril 1789, s'assemblèrent à Lesneven, 158 délégués de la sénéchaussée du Léon. Leur objectif était de coordonner un seul cahier général de doléances à partir des 97 cahiers des paroisses, et de procéder à l'élection de deux députés aux États Généraux. Jacques Queinnec et son ami Le Guen de Kerangall de Landivisiau furent nommés au nombre des dix commissaires,

chargés de la rédaction du cahier général.

En 1790, il est nommé Procureur de la commune de Plounéour-Ménez et membre du district de Morlaix.

En 1792, lors de l'assemblée électorale qui doit désigner les députés devant siéger à la Convention Nationale, il est élu le 8 septembre député du Finistère, le 5^e sur 8 avec 268 voix sur 441 votants.

Assumant la responsabilité qu'il endossait (le nom Queinnec provient du breton où Quein signifie le dos et Queinnec signifie celui qui a du dos ou endossé, ce qui de nos jours, signifie larges d'épaules), il part à Paris, sans enthousiasme : il était déjà père de six enfants et sa femme était enceinte de leur septième enfant. Ne maîtrisant que peu le français, vêtu de son « glazic » et de son chapeau de feutre rond à ruban, Jacques Queinnec arrive dans la capitale, dont il ne connaît rien.

Le 24 avril 1792, au milieu des manifestations bruyantes, il vota le décret d'accusation contre Marat, l'un des instigateurs des massacres de septembre 1791, qui, d'ailleurs fut acquitté et ramené en triomphe à la Convention. Jacques Queinnec avait fait preuve d'un certain courage,

car son vote le classa « irrémédiablement parmi les membres attachés au parti de la Gironde ».

Le 15 janvier 1793, lors du procès du roi Louis XVI, dit Capet, il doit se prononcer sur la sentence en répondant à quatre questions. À la question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? », il répond : « Je ne suis pas juge et ne peux donc voter que pour la détention pendant la guerre et la déportation à la paix ». Cette courageuse proclamation le classa, bien que ferme républicain, dans le camp des suspects et des opposants, lui qui était catholique et modéré. La majorité des députés se prononça pour la peine de mort de Louis XVI.

Après le coup d'état des Montagnards du 31 mai 1793, 75 députés, dont Jacques Queinnec, protestèrent contre la suppression de la commission des Douze, créée le 18 mai pour enquêter sur les actes de la commune de Paris. Cette attitude leur valut d'être arrêtés le 3 octobre 1793 et traités en criminels dangereux. En prison, il écrit à sa femme, en y racontant ses dures conditions de détention. Jacques Queinnec fut libéré un an plus tard, le 8 décembre 1794, et put reprendre sa place à la Convention. En 1795, il fut désigné pour siéger au Conseil



Séance du Conseil des Cinq-Cents



des Cinq-Cents par l'assemblée électorale de France jusqu'à la fin de son mandat, le 20 mai 1798. Bien qu'étant admiratif de Bonaparte « le plus grand-homme dont les annales aient fait mention » écrira-t-il, il abandonne la scène politique, quitte Paris, après avoir passé plus de six années agitées, où il a souffert moralement et physiquement. Il revient à Plounéour-Ménez, qu'il quitte en 1803 pour s'installer à Kermorvan, mais cette fois, sur la commune de Guiclan « un paradis terrestre comparé à la montagne de Plounéour Ménez ». C'est là qu'il mourut le 26 avril 1817, 10 jours après son ami Le Guen de Kerangall qui avait été député à l'Assemblée Nationale Constituante. On peut encore voir sa tombe dans le cimetière, à droite du porche principal de l'église.

Sources : Association Avel ar Menez de Plounéour-Ménez "Jacques Queinnec, député"
Jean Kernéis "Contribution à l'étude de la Révolution, le conventionnel breton, Jacques Queinnec"
Yves Miossec "Une vieille paroisse bretonne, Guiclan"

Maison Kermorvan à Plounéour-Ménez



Maison Kermorvan à Guiclan

